

## DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

Prévoyance vieillesse 2020: l'enjeu complexe de la votation du 24 septembre 2017

Numéro spécial

Tiré à part de 8 articles publiés dans DP de mai 2015 à août 2017

### Prévoyance vieillesse 2020: comprendre d'où l'on vient

La votation du 24 septembre s'inscrit dans une histoire longue et complexe

### Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS

Le jeu dangereux de l'industrie financière

### PV2020: les détracteurs bien tranquilles d'Alain Berset

Les grandes entreprises et les milieux économiques sont loin d'être unis dans l'opposition à Prévoyance vieillesse 2020

#### Un bulletin de santé financière de l'AVS

Pourquoi le statu quo n'est pas une option tenable

### Prévoyance vieillesse 2020: les femmes contre les retraités?

Le jeu dangereux d'une certaine gauche syndicale

### PV2020: un meilleur bilan pour les femmes que les référendaires le prétendent

Ce que les femmes auraient à perdre d'un échec de Prévoyance vieillesse 2020

### PV 2020: une solution équilibrée contre la politique du pire

Un contrat de confiance dans la solidarité entre les générations et entre les niveaux de revenu

### PV 2020: voter, entre rêve et réalité

La démocratie directe est exigeante vis-à-vis des citoyennes et citoyens

### Prévoyance vieillesse 2020: comprendre d'où l'on vient

La votation du 24 septembre s'inscrit dans une histoire longue et complexe

Jean-Daniel Delley - 16 juin 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31664

En novembre 2014, le Conseil fédéral présentait son projet «Prévoyance vieillesse 2020» (PV 2020). En bref, le gouvernement proposait de consolider simultanément les bases financières de l'AVS et de la prévoyance professionnelle tout en garantissant le niveau des rentes. A l'époque, les augures se montrèrent très pessimistes quant aux chances de succès d'une telle entreprise: aborder de front un si grand nombre de chapitres, c'est courir le risque d'additionner les oppositions sectorielles, assuraient-ils.

Pourtant PV 2020 a survécu à la longue phase parlementaire qui s'est terminée au printemps de cette année. Une survie de justesse puisque le projet soumis au vote du peuple et des cantons le 24 septembre prochain a tout juste obtenu la majorité nécessaire. L'observateur extérieur a peiné à suivre des débats souvent très techniques (taux de conversion, déduction de coordination). Il n'a guère compris le bras de fer entre les deux Chambres, alors que les deux solutions en jeu garantissaient le niveau des rentes.

Le conflit a porté principalement sur la manière de garantir le niveau des rentes. Le Conseil des Etats a d'emblée décidé de corriger le projet du Conseil fédéral. Il a prévu d'augmenter les rentes AVS pour compenser la diminution des rentes du deuxième pilier, conséquence de la réduction du taux de conversion du capital accumulé, une position qu'il a tenue jusqu'au bout. Le Conseil national n'est jamais entré en matière sur ce qu'il a perçu comme un mélange des genres. Selon lui le maintien du niveau des rentes de la prévoyance professionnelle doit trouver sa solution financière dans le deuxième pilier, notamment par l'augmentation des cotisations.

### Un peu d'histoire

Cette position, défendue jusqu'au bout par le National, n'est compréhensible que si on la replace dans le contexte historique des rapports difficiles entre la prévoyance professionnelle (PP) et l'AVS. Une histoire qui a vu les tenants de la prévoyance professionnelle s'opposer avec constance à l'introduction puis au développement de l'AVS.

Quelques caisses de retraite voient le jour dès le milieu du 19e siècle, surtout dans le secteur public. Mais le véritable démarrage de ce qui est devenu le deuxième pilier date de 1916, lorsque les entreprises créant une institution de prévoyance bénéficient d'exonérations dans le cadre du nouvel impôt sur

les bénéfices de guerre. A cette même époque, les sociétés d'assurance sur la vie offrent des contrats de groupe. Avant la deuxième guerre mondiale, le capital accumulé représente plus du quart du PIB. Mais la prévoyance professionnelle n'est pas obligatoire et ne bénéficie qu'à ses affiliés.

Le développement d'un régime de retraite universel est beaucoup plus laborieux. Alors que le principe d'une assurance obligatoire couvrant les risque vieillesse et vie, l'Assurance-Vieillesse et Survivants (veuves et orphelins), fait son entrée dans la Constitution en 1925 déjà, plébiscité par deux tiers des votants, face à l'opposition des grandes banques et des compagnies d'assurance, la loi d'application n'entre en vigueur qu'en 1948.

Les premières rentes ne représentent que 10 à 15% d'un salaire moyen; c'est un complément à une prévoyance professionnelle qui n'est toutefois toujours pas obligatoire (une disposition du Code des obligations n'imposant alors à l'employeur que le versement d'une indemnité de retraite aux travailleurs non affiliés).

Sous l'impulsion du conseiller fédéral socialiste Hans-Peter Tschudi, l'architecture moderne de la prévoyance vieillesse sous la forme de trois piliers est consacrée dans la Constitution en 1972:

- L'AVS, assurance universelle basée sur le principe de la répartition avec une forte solidarité entre les cotisants et les générations: les cotisations prélevées sur le revenu des actifs, sans plafonnement, financent les rentes des retraités, dont le montant maximum ne dépasse pas le double de la rente minimum.
- La prévoyance professionnelle pour les salariés qui devient enfin obligatoire, fondée sur le système de la capitalisation: aux cotisations investies dans l'économie s'ajouteront les bénéfices de ces placements pour financer la rente individuelle.
- La prévoyance individuelle, non obligatoire mais encouragée fiscalement, en particulier pour les indépendants.

# Répartition et capitalisation, dans quelle proportion?

Le mode de financement radicalement différent du premier et du deuxième pilier est conçu comme la meilleure manière de parer au défaut principal de chacun des deux systèmes, la sensibilité aux variations démographiques et à la conjoncture économique respectivement. Mais le débat est largement ouvert sur les proportions respectives judicieuses pour assurer l'équilibre.

En 1970, le capital de la PP représente 40% du PIB. Les dépenses de cette dernière vont croître à un rythme soutenu, depuis peu elles dépassent même celles de l'AVS, stables au cours des vingt dernières années.

La préférence à l'égard de la PP manifestée par la droite et les milieux économiques s'explique aisément. L'épargne obligatoire du deuxième pilier, capitalisée et non redistribuée immédiatement, a permis la constitution d'un marché financier de grande envergure. Aujourd'hui le capital sous gestion dépasse 1'000 milliards de francs, soit une fois et demi le PIB helvétique.

Rudolf Strahm, observateur attentif et critique du deuxième pilier, a calculé les coûts annuels de cette assurance, des coûts qui expriment des revenus pour celles et ceux qui en assurent la gestion: plus de

3,5 milliards pour la gestion de fortune, 900 millions pour la gestion des 1'800 caisses, 600 millions de bénéfice pour les assurances actives sur ce marché. Au total, ces coûts représentent un septième des prestations versées aux rentiers.

Avec le projet PV 2020, le curseur se déplace pour la première fois depuis la 8e révision de 1975 en direction de l'AVS, alors qu'au cours des 20 dernières années, toutes les tentatives d'améliorer les prestations de cette assurance ont échoué, notamment l'initiative syndicale AVSplus à l'automne dernier.

Si l'on comprend les motifs de l'opposition de la droite et de la plupart des milieux économiques à PV 2020, on ne peut que s'étonner de retrouver dans le même camp quelques organisations de la gauche romande (dont le PS genevois, contrairement aux 66,7% de ses membres qui se sont exprimés lors de la votation générale organisée au sein du PSS).

Refuser ce pas, certes modeste, en faveur de l'AVS et faire croire qu'un rejet le 24 septembre permettra de faire émerger une solution meilleure, c'est se bercer d'illusions.

# Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS

Le jeu dangereux de l'industrie financière

Jean-Daniel Delley - 03 août 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31824

Depuis quelques mois se succèdent des études qui sèment le doute sur la solidité financière de l'AVS. A terme, les rentes du premier pilier ne seraient plus assurées et les retraités actuels vivraient aux crochets des jeunes générations.

Cette offensive menée par l'industrie financière s'inscrit dans la stratégie de défense de la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) et privée (troisième pilier). Dès sa naissance en 1947, l'AVS s'est vue confrontée à l'opposition des milieux économiques impliqués dans la gestion des deuxième et troisième piliers et de leurs relais politiques (DP 2169). Une opposition qui perdure puisque l'amélioration des futures rentes AVS - la première depuis 40 ans constitue le principal enjeu de la votation du 24 septembre prochain.

La dernière étude en date publiée par UBS pousse le catastrophisme à son paroxysme. Les auteurs partent de l'hypothèse qu'aucun apport additionnel ne viendra compléter le financement de l'AVS pour les habitants actuels de la Suisse jusqu'à leur décès. Sur cette base, ils calculent un défaut de financement à hauteur de 173% du PIB, à savoir 1'000 milliards de

francs, à partir de prévisions maison de l'évolution des taux d'intérêt, de l'inflation, de la productivité, de l'immigration et de la démographie jusqu'en 2050 et au-delà.

On sait le peu de crédibilité de telles prévisions à long terme. En 1978, l'Office fédéral des assurances sociales prévoyait un déficit d'un milliard de francs du compte AVS pour 1990. Compte qui s'est soldé en réalité par un bénéfice de près de deux milliards. En 1995, le groupe de travail interdépartemental IDA-FISO annonçait des chiffres rouges pour 2007 (Rapport, p. 24), année qui a affiché un solde positif de 1,5 milliard.

Bref, ces prévisions au long cours ne disent rien de sérieux sur la solidité financière de l'AVS. Elles ne servent qu'à diffuser des craintes infondées qui elles-mêmes serviront à justifier des mesures d'austérité. Le projet Prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020), plus modestement mais aussi plus solidement, se contente d'assurer le financement du système pour le moins jusqu'en 2030. D'ici là, il sera bien temps de remettre l'ouvrage sur le métier compte tenu des paramètres de l'époque. L'AVS, grâce au système de répartition, est d'une grande

souplesse technique. C'est un blocage politique, ce sont les échecs en votation populaire de propositions totalement déséquilibrées par la droite qui ont empêché toute réforme au cours des vingt dernières années.

Tout au contraire, les données financières de la prévoyance professionnelle parlent un langage clair. Elles expliquent l'acharnement déployé par les adversaires de PV 2020 contre la modeste revalorisation des rentes AVS. Il s'agit de défendre le périmètre d'un terrain, le deuxième pilier, qui constitue un enjeu de taille pour l'industrie financière (DP 2169). Car la fortune accumulée par ce pilier dépasse aujourd'hui les mille milliards de francs. Une fortune dont la gestion rapporte annuellement plus de 3.5 milliards aux banques, fonds de placements et autres gestionnaires de fortune. A quoi s'ajoutent les frais administratifs des 1'800 caisses de pension (900 millions) et les bénéfices des sociétés d'assurance gérant l'épargne de 40% de tous les salariés (environ 600 millions).

L'opposition à l'amélioration des rentes AVS exprime d'abord une aversion à l'égard du principe de solidarité à la base de cette assurance. Plutôt que de renforcer cette assurance, les opposants privilégient les solutions individuelles de la prévoyance professionnelle et privée et leurs juteux marchés. Toutes leurs autres critiques, notamment la prétendue spoliation des jeunes générations qu'induirait Prévoyance vieillesse 2020, alors que la correction prévue du taux de conversion vise précisément à remédier à un défaut actuel, ne visent qu'à détourner l'attention des véritables intérêts en jeu.

## PV2020: les détracteurs bien tranquilles d'Alain Berset

Les grandes entreprises et les milieux économiques sont loin d'être unis dans l'opposition à Prévoyance vieillesse 2020

Yvette Jaggi - 06 août 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31831

Le 17 mars dernier, la loi sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (PV2020) fait un score relativement serré en votation finale au Conseil national: 100 oui contre 93 non avec 4 abstentions d'élus sans doute en désaccord avec la consigne de refus de leur groupe. Car, pour certains élus bourgeois, le projet PV2020 représente bel et bien un compromis acceptable. Ce dont témoigne un comité bien étoffé d'élus et de personnalités bourgeoises de toute la Suisse en campagne pour le double oui.

Ignorant les avis nuancés, les opposants annoncent d'emblée une <u>lutte acharnée</u>. Or, à sept semaines du scrutin populaire, la campagne se poursuit sur le mode discret qui aura prévalu durant tout le printemps et le début de l'été. Plus surprenant encore, les opposants à la réforme des retraites, libérauxradicaux notamment, «se sentent <u>lâchés par l'UDC</u>» qui se révèle un associé peu fiable.

Certes, l'essentiel des préparatifs a été fait: le développement d'un argumentaire, la création d'un site se réclamant d'une Alliance des générations et la constitution d'un comité éponyme composé d'élus et de représentants d'organisations économiques. Mais l'ensemble de l'opération «Sus à la pseudo-réforme» garde quelque chose d'inachevé. De toute évidence, les opposants peinent à sortir de leur réserve, pour ne pas dire de leur passivité.

## Une alliance de circonstance

Ainsi du comité de la fameuse Alliance, dont la représentativité laisse à désirer: sur les quelque 380 membres issus de 25 cantons, on trouve tout juste 44 «latins» dont trois Tessinois (y compris Ignazio Cassis), 19 Vaudois (dont Isabelle Moret, mais pas Jacqueline de Quattro) et zéro Jurassien. Avec 68 membres,

Schwyz est le canton le plus présent, devant Zurich (43), Argovie (28) et Berne (24). Les élus de l'UDC sont en nombre. mais seuls trois conseillers nationaux alémaniques, relativement peu connus du public, s'adresseront aux citoyens: le Schwyzois Alex Kuprecht (SZ) ainsi que les Bâlois Thomas de Courten et Sebastien Frehner, ce dernier principal signataire des textes postés sur le site dédié. Les autres parlementaires fédéraux et cantonaux pourront se contenter de faire de la figuration.

Seule organisation économique faîtière bien représentée dans le comité, l'Union suisse des arts et métiers a délégué la plupart de ses présidents cantonaux et divers responsables professionnels, rejoints par les représentants de l'hôtellerie et de la restauration dans les cantons touristiques.

L'<u>Union patronale suisse</u> a élaboré son propre

argumentaire anti PV2020.
Auquel plusieurs fédérations patronales romandes n'adhèrent pas: le Centre patronal vaudois comme la FER genevoise préconisent l'acceptation des deux volets de PV2020 inscrits à l'agenda des votations fédérales du 24 septembre prochain et se retrouvent sur le plan national sous la bannière du comité bourgeois pour le double oui.

Economiesuisse et l'Union suisse des paysans sont absents, ce qui peut s'expliquer: la première s'occupe principalement d'affaires internationales et la seconde défend les intérêts du secteur agricole – plutôt favorable à la réforme proposée...

# **Grandes entreprises en mode prudence**

Au niveau des plus grandes entreprises elles-mêmes, la dispersion le dispute à la discrétion.

Selon une récente enquête menée par la NZZ am Sonntag auprès des 25 plus gros employeurs de Suisse, les compagnies d'assurances Axa Winterthur et Helvetia ainsi que la société Roche et la Migros soutiennent ouvertement le projet de réforme énergiquement défendu par le conseiller fédéral Alain Berset. L'autre géant orange (Coop), qui s'était d'abord aligné sur l'Union patronale, a finalement rejoint le groupe des neutres comprenant la Bâloise, Raiffeisen, Swisscom et Swiss Life. Les 16 autres sociétés contactées ont préféré ne pas donner de réponse - sans doute pour ménager l'opinion de leur clientèle.

Parmi ces abstentionnistes se retrouvent notamment ABB et Schindler, La Poste et les CFF, Nestlé et Novartis, la Zurich assurances et Swiss Re ou encore Credit Suisse et UBS.

On connaît les études

dénoncant la «dérive financière» de l'AVS diffusées par UBS. Elle conserve ses critiques et ne manque pas d'ajouter qu'on ne fera pas l'économie d'un relèvement de l'âge de la retraite. augmentation de l'espérance de vie moyenne oblige. Mais au final l'opinion de la plus grande banque de Suisse est nuancée, estimant que le projet de réforme PV2020 «a constitué une étape essentielle vers un financement durable» du premier pilier et que l'on est «sur la bonne voie».

Au total, la campagne en vue de la votation populaire du 24 septembre prochain n'a toujours pas la vigueur promise. La fin des vacances devrait sonner la cloche de son démarrage. Peut-être qu'à ce moment-là, le débat s'animera aussi sur Facebook, où la page de l'Alliance du double non est prise entre les deux feux de l'alliance de gauche et de l'alliance bourgeoise pour le double oui.

### Un bulletin de santé financière de l'AVS

Pourquoi le statu quo n'est pas une option tenable

Danielle Axelroud Buchmann - 13 août 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31905

La situation financière de l'AVS a de tout temps été décrite en termes catastrophistes par une droite qui préfère le système de capitalisation au modèle de répartition fortement solidaire du premier pilier. De son côté, la gauche a de la peine à concevoir que des réformes sont nécessaires pour consolider le premier pilier... et le deuxième encore davantage.

<u>Comment donc se porte l'AVS</u>? Depuis une dizaine d'années, le fonds AVS reste constant, malgré le prêt de 5 milliards de francs octroyé à l'AI. Les cinq dernières années, les prestations annuelles ont représenté en moyenne 40 milliards de francs, avec une augmentation de 2,3% par an. Les cotisations, en moyenne 30 milliards de francs par année, ont progressé au rythme plus modéré de l'augmentation des salaires.

Malgré cet écart, le résultat d'exploitation est resté positif, sauf en 2015 où la défaillance des rendements de la fortune (tombés à 20 millions en 2015 au lieu d'atteindre l'habituel 1,5 milliard de francs des autres années) a creusé un déficit d'un demi-milliard. L'écart entre prestations et contributions est comblé par la contribution de la Confédération (8 milliards de francs), directement liée aux dépenses et par l'apport de la TVA (en moyenne 2,6 milliards de francs par an).

Mais qu'en est-il de l'avenir?

Un changement radical de la pyramide des âges s'annonce. On le sait depuis longtemps, mais les échéances se rapprochent. En 2003, les retraités forment encore la catégorie la plus faible (16%) et les jeunes représentent un peu plus du cinquième de la population, les personnes actives étant majoritaires (62%). En 2003, les personnes

âgées de 35 ans étaient les plus nombreuses – elles ont aujourd'hui 49 ans. Le ventre du bibendum de la pyramide des âges se déplace inexorablement vers l'âge de la retraite, qu'il atteindra dans les années 2030 et suivantes.

La part des retraités dans la société n'augmente pas seulement parce qu'une génération dite du *baby boom* quitte progressivement la vie active, mais aussi parce que l'espérance de vie s'est prolongée. Une bonne nouvelle en soi, mais un défi croissant pour l'AVS.

Dans un tel contexte, ne rien faire serait irresponsable. La structure du financement de l'AVS n'a pas bougé depuis l'année 2000. Cela fait plus de 10 ans qu'on essaie de trouver une recette susceptible de rassembler la majorité des suffrages.

Le paquet soumis à votation, âprement négocié au Parlement, répond aux objectifs fixés au départ: maintien des prestations de la prévoyance vieillesse, équilibre financier de l'AVS, adaptation de la prévoyance vieillesse à l'évolution de la société, amélioration de la répartition des excédents, de la transparence et de la surveillance de la prévoyance professionnelle.

C'est un paquet typiquement helvétique: il satisfait moyennement certains, d'autres peuvent l'admettre, d'autres encore grincent des dents. Mais une chose est sûre: il répond à la nécessité de consolider rapidement l'équilibre financier de l'ensemble de la prévoyance vieillesse.

Pour ce qui est de l'avenir, l'Ofas et le département d'Alain Berset sont certainement déjà en train de mettre en route la prochaine réforme. En effet, la présente mouture répond aux nécessités des 12-13 prochaines années seulement. L'arrivée à la retraite des groupes d'âge les plus nombreux constituera le défi de la prochaine réforme.

Il serait bon que les partisans d'aujourd'hui prônant une prévoyance vieillesse plus solidaire affûtent dès à présent leurs arguments, de manière à participer activement à la suite de l'histoire.

### Prévoyance vieillesse 2020: les femmes contre les retraités?

Le jeu dangereux d'une certaine gauche syndicale

Jean-Daniel Delley - 26 mai 2015 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/27666

droite hostile à toute consolidation des prestations sociales. Mais une partie de la gauche tire également à boulets rouges sur ce projet, en invoquant l'inégalité salariale entre hommes et femmes; une stratégie jusqu'au-boutiste qui, à terme, pénaliserait les retraités.

A gauche, les syndicats mènent la résistance contre le projet Prévoyance vieillesse 2020. D'emblée, l'Union syndicale suisse a annoncé son opposition au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Alain Berset, responsable du dossier, est régulièrement sifflé, voire hué, lors des congrès syndicaux où il se risque à exposer les grandes lignes de la réforme. Alors même que l'opinion publique, elle, semble assez largement acquise.

Le 7 mars dernier, la manifestation nationale des femmes s'est déroulée sous le signe de l'égalité salariale et du refus de la retraite à 65 ans pour les femmes. Un collectif de syndicats, de partis et de diverses organisations – l'extrême gauche y est fortement représentée – appelle à une manifestation le 30 mai à Lausanne avec le slogan «Pas d'économie sur le dos des femmes».

### L'acquis ou le double

Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale garanti par la Constitution fédérale (art. 8) n'est toujours pas réalisé. L'écart entre hommes et femmes est encore de 8,7% (mais pas de 20% comme le répètent à satiété les adversaires de gauche de la réforme). Même en diminution, cet écart doit disparaître. Fautil pour autant en faire une condition de l'égalisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes?

L'Office fédéral des assurances sociales a publié une feuille d'information qui recense les avantages dont bénéficient les femmes. L'AVS est une assurance fortement redistributive. Non seulement des riches vers les pauvres les salaires soumis à cotisations ne sont pas plafonnés alors que la rente maximale ne représente que le double de la rente minimale -, mais également des hommes vers les femmes. En effet, ces dernières ne versent que 33% des cotisations, alors qu'elles bénéficient de 57% des rentes versées durant près de quatre ans de plus que les hommes, espérance de vie supérieure oblige.

Celles et ceux qui s'indignent savent-ils qu'à l'introduction de l'AVS, en 1948, le droit à la retraite fut fixé à 65 ans pour les hommes comme pour les femmes? En 1957, la situation financière de l'AVS aidant, les femmes obtinrent la retraite à 63 ans, puis en 1964 à 62 ans. Avec l'argument que leurs capacités physiques déclinaient plus rapidement que celles des hommes. Cette perception du «sexe faible» se reflétait également dans l'absence d'un droit à la rente de la femme mariée et dans le droit à une rente de veuve, qu'elle ait ou

non des enfants à charge.

### Sus au patriarcat

Il est pour le moins paradoxal de voir des milieux dits progressistes s'accrocher aujourd'hui à un modèle familial patriarcal dépassé - ils fustigent même la suppression de la rente de veuve pour les femmes sans enfant prévue par la réforme.

La gauche syndicale opposée à la réforme croit pouvoir répéter les succès de 2004 et 2010. En 2004, le peuple avait refusé sèchement de relever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes. Et en 2010, il rejetait plus vigoureusement encore une réduction du taux de conversion des avoirs du deuxième pilier. Dans les deux cas, le Conseil fédéral et la majorité parlementaire avaient tenté de passer en force, sans daigner offrir la moindre compensation: flexibilisation de l'âge de la retraite, transparence et contrôle de la gestion du deuxième pilier, par exemple.

En 1995 par contre, les syndicats échouèrent à contrer le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans. La direction du parti socialiste voulait faire cause commune avec eux. Mais un référendum interne révéla un large soutien des militants à cette réforme qui introduisait notamment les bonifications d'éducation et de prise en charge et le *splitting* des rentes. Réforme acceptée finalement en votation populaire.

Le projet de réforme en jeu aujourd'hui est loin d'être parfait. Mais il se distingue par la recherche d'un équilibre entre sacrifices demandés et améliorations (DP 2061). Ainsi l'égalisation de l'âge de la retraite se conjugue pour les femmes avec l'accès sans entrave au deuxième pilier et la retraite flexible. Dénoncer Alain Berset, exiger le retour

du projet de réforme à son expéditeur ne modifieront pas le rapport de force, aujourd'hui peu favorable à des percées sociales significatives.

Peut-être sera-t-il encore possible à la conjonction des doctrinaires de droite et de gauche de gagner l'une ou l'autre votation référendaire. Mais la défense des acquis qui aura motivé certains à ne rien lâcher ne résistera pas longtemps aux besoins financiers à venir de la prévoyance vieillesse. Plus ces besoins se feront impérieux, plus les réformes risquent de frapper durement les assurés. Et de le faire sans leur concéder la moindre compensation.

# PV2020: un meilleur bilan pour les femmes que les référendaires le prétendent

Ce que les femmes auraient à perdre d'un échec de Prévoyance vieillesse 2020

Danielle Axelroud Buchmann - 06 avril 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31344

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est inacceptable pour la gauche de la gauche. L'augmentation de 70 francs des nouvelles rentes AVS et la revalorisation des rentes de couple hérissent la droite. Quel est en fin de compte le vrai bilan pour les femmes?

L'achèvement du passage progressif de l'âge de référence pour le calcul de la retraite à 65 ans pour toutes et tous, il est vrai, aurait pu s'accompagner de mesures propres à effacer les inégalités qui touchent encore les femmes et à atténuer les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs démarches pour s'intégrer pleinement au marché du travail. Mais on oublie que jusqu'en 1957, l'âge de la retraite était identique pour

tous, alors que l'espérance de vie n'était pas celle d'aujourd'hui. Sans parler des avantages qu'offrent aux femmes leur espérance de vie plus longue et la redistribution des ressources de l'AVS entre les sexes (DP 2081).

# Le supplément AVS de 70 francs profite d'abord aux femmes

Fin 2015, l'AVS verse des prestations vieillesse à presque un million et demi de bénéficiaires, alors que le 2e pilier n'en compte pas la moitié. Près de 825'000 femmes perçoivent une rente AVS, alors qu'elles ne sont que 265'000 à profiter d'une rente du 2e pilier. Cela veut dire que presque 560'000 femmes, deux tiers des femmes, ne touchent

que l'AVS (contre 192'000 hommes - moins d'un tiers des retraités).

Du fait du partage des cotisations entre les époux durant le mariage, la revalorisation de la rente de couple, qui représente une augmentation non négligeable (+6,4%), les avantage aussi.

C'est dire l'importance pour les femmes de cette augmentation de la rente AVS, qui représente une véritable amélioration de revenu pour une majorité d'entre elles.

# Le supplément AVS, une solution sur le dos des femmes?

C'est ce que prétend <u>Isabelle</u> <u>Moret</u> (PLR VD), qui met en relation le coût de cette mesure (1'375 millions de francs à l'horizon 2030) et ce que rapporte à l'AVS l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans (1'319 millions de francs). Or, le financement de cette mesure est largement assuré par l'augmentation des cotisations AVS (+0,3%(\*), partagés entre l'employeur et l'employé) qui rapportera 1'401 millions de francs. Ce sont deux choses bien distinctes.

Mais cette augmentation des cotisations AVS fait mal au PLR. En effet, la solidarité qu'elle implique est langue étrangère pour ce parti. Rappelons que les cotisations AVS sont prélevées sur l'entier du salaire sans plafond. A partir d'un certain montant, les cotisations versées ne servent plus à augmenter la rente propre, mais contribuent au pot commun, contrairement à la prévoyance professionnelle conçue sur le principe de l'épargne individuelle. Et la solidarité s'invite aussi entre époux, puisque leurs cotisations sont partagées.

## Pas de modification quant aux rentes de veuves

Le Conseil fédéral proposait de restreindre les rentes de veuves, une mesure qui aurait économisé 340 millions de francs. Cette mesure, qui sera sans aucun doute remise sur le tapis, a été finalement rejetée, une décision plus que raisonnable étant donnée la charge que fait peser sur les femmes l'augmentation de l'âge de la retraite.

# Changements dans le deuxième pilier

La baisse du taux de conversion touche bien entendu les femmes aussi bien que les hommes. Mais on leur demande en outre de cotiser une année de plus! Sans l'augmentation prévue de la rente AVS, la réforme aurait été très amère pour les femmes, même si seul un tiers d'entre elles sont affiliées à la LPP.

Sur ce point, l'abaissement du seuil d'accès au 2e pilier ne va pas changer grand-chose pour les femmes. Tant que les conditions-cadre ne seront pas mises en place pour leur permettre de prendre leur pleine mesure sur le marché de l'emploi, elles resteront une minorité à pouvoir s'affilier à une caisse de pension.

Mais sitôt ce seuil atteint, l'employeur devra assurer une part plus grande du salaire, car la déduction de coordination (partie du salaire qui n'est pas soumise à l'obligation de cotiser) diminuera. Les personnes travaillant à temps partiel (une majorité de femmes), qui n'ont actuellement qu'un tout petit capital LPP (si elles en ont un), seront mieux loties.

### Les contreparties indirectes

Dans la présente réforme, il n'y a certes pas de contrepartie directe pour les femmes, comme notamment le bonus éducatif lors du passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans dans la 10e révision.

Cependant, outre l'augmentation des nouvelles rentes AVS, d'autres éléments de la réforme, en particulier pour ce qui est du financement, peuvent être considérées comme de vraies contreparties, même si elles ne sautent pas aux yeux.

Le financement proposé par le Conseil fédéral prévoyait à l'origine:

- des économies et des augmentations de cotisations dues à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes: +1,3 milliard, plus 340 millions liés aux restrictions pour les rentes de veuves;
- une augmentation de la TVA de 1,5 point: +5,4 milliards;
- une diminution du financement par la Confédération: -500 millions.

Même si l'apport dû à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes reste inchangé, la mouture finale est tout de même beaucoup plus solidaire:

- absence de péjoration des rentes de veuves;
- le supplément de 70 francs pour les nouvelles rentes AVS et l'augmentation des rentes de couple sont entièrement financés par une augmentation des cotisations, une mesure redistributive selon le principe de solidarité sur lequel est fondée l'AVS;
- l'augmentation de la TVA

ne représente plus que 2'140 millions (augmentation de 0,6 point au lieu de 1,5 - dont 0,3 est d'ores et déjà acquis étant donné qu'il remplace 0,3 point attribué à l'AI jusqu'à fin 2017); même si une augmentation ultérieure de 0,4 point semble inéluctable, la somme en jeu reste bien inférieure au projet du Conseil fédéral;

 la contribution de la Confédération est non seulement maintenue, mais augmentée de 610 millions de francs; or ce financement repose sur l'impôt, dont la fonction redistributrice est importante.

On le voit, le poids de la réforme est désormais beaucoup plus largement réparti. Les femmes comptant majoritairement parmi les personnes aux revenus les plus modestes, ce financement plus solidaire est à leur avantage.

## Des compensations oubliées

On aurait pu réfléchir à une amélioration ponctuelle en faveur des personnes ayant travaillé des années à temps partiel et de ce fait n'ayant pas eu la possibilité d'accumuler un vrai capital-épargne dans le 2e pilier. Une telle mesure, ciblée sur les difficultés que rencontrent les femmes sur le marché du travail, aurait été une compensation bienvenue.

Cela dit, si le salaire assuré augmente, il sera possible d'effectuer des rachats de cotisations plus importants malheureusement exclusivement financés par les assurés...

Finalement et compte tenu du rapport de force - n'oublions pas le rejet populaire de l'initiative AVSplus -, la réforme adoptée conforte et améliore la prévoyance vieillesse des femmes. La rejeter sous prétexte que l'égalité salariale n'est toujours pas réalisée, c'est choisir la politique du pire. Car la détérioration du financement de l'AVS et du 2e pilier ouvrirait un boulevard aux partisans d'une réduction des prestations, y compris de celles des femmes.

(\*) Correction (vendredi 18.08.2017, 18h35): +0,3% et non 0,6% comme mentionné précédemment par erreur, qui procure une augmentation de recettes de 1'401 millions de francs (montant inchangé).

### PV 2020: une solution équilibrée contre la politique du pire

Un contrat de confiance dans la solidarité entre les générations et entre les niveaux de revenu

Jean-Daniel Delley - 19 août 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31986

En cas de refus du projet Prévoyance vieillesse 2020 le 24 septembre prochain, il n'y aura peut-être plus d'AVS pour les jeunes, a déclaré Alain Berset au *Tages-Anzeiger*. Son propos a suscité l'indignation des adversaires de la réforme qui y ont vu un chantage inadmissible.

Or le conseiller fédéral n'a fait

que souligner un état de fait. D'une part, l'évolution démographique met en péril l'équilibre financier de l'AVS. D'autre part, la mise sous toit d'un nouveau projet prend beaucoup de temps et seule une solution équilibrant coûts et bénéfices est susceptible d'obtenir l'approbation du Parlement et du peuple voire des cantons.

Ainsi la 10e révision de l'AVS – début des travaux en 1985 – est acceptée en votation populaire dix ans plus tard parce qu'elle introduit le «splitting» (rente individuelle) et les bonifications pour tâches éducatives en contrepartie du relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Par contre la 11e révision est balayée en 2004 par l'ensemble des cantons et plus des deux

tiers des votants. A la retraite à 65 ans pour les femmes s'ajoutaient notamment la suppression de la rente de veuve et l'absence de financement pour la retraite anticipée des bas revenus. Un nouvel essai en 2010 ne passe même pas le cap parlementaire, achoppant au double rejet de la gauche – projet trop axé sur les économies – et de l'UDC – projet trop généreux.

C'est précisément la force de PV 2020 que d'assurer tout à la fois le financement et le niveau des prestations. Non pas pour des décennies mais pour un horizon – 2030 – dont on peut raisonnablement prévoir l'évolution des paramètres pertinents (démographie, conjoncture économique notamment).

Car l'AVS, pour répondre à sa mission (art. 112 Cst) doit suivre au plus près cette évolution. Négliger des adaptations régulières, c'est fragiliser tant la situation des rentiers à bas revenu que le financement de l'institution.

On s'étonne de la naïveté de cette gauche radicale qui milite pour le rejet de PV 2020 et croit pouvoir imposer ensuite un nouveau modèle de prévoyance vieillesse dont elle peine à esquisser ne serait-ce que les contours.

En réalité, l'échec de PV 2020 provoquerait aussitôt la détérioration du financement de la prévoyance vieillesse, aussi bien de l'AVS que du deuxième pilier. Cette impasse financière justifiera alors, de

guerre lasse, des mesures telles que le relèvement à 67 ans de l'âge de la retraite ou l'adoption d'un mécanisme automatique d'adaptation de cette limite pour rééquilibrer les comptes de la prévoyance.

Les adversaires de PV 2020 cherchent à persuader l'opinion par des calculs révélant les gagnants et les perdants de la réforme. L'Union suisse des arts et métiers a ouvert le feu avec un calculateur en ligne indiquant les coûts supplémentaires à la charge du salarié et de son employeur, selon le niveau de revenu. L'exercice ne présente quère d'intérêt. Maintenir le niveau des rentes exige bien entendu d'en assurer le financement, par l'impôt comme par les cotisations. Et le coût de cette opération reste modeste et proportionné au niveau de revenu des assurés.

Par contre l'identification des «perdants» et des «gagnants» de la réforme s'avère plus perverse. L'Office fédéral des assurances sociales présente sobrement trois cas de figure en fonction du revenu et de l'âge qui montrent clairement que PV 2020 assure le niveau des rentes. Seule exception, les revenus mensuels supérieurs à 7'000 francs dont la rente du deuxième pilier subira une très légère baisse; l'extrême gauche, qui fait campagne avec le slogan «Touche pas à ma retraite», prend donc la défense des plus hauts revenus et tait l'amélioration des rentes des femmes et des familles à faible revenu et des salariés à temps partiel.

Aucune trace de nuance non plus chez les autres opposants. La NZZ notamment dénonce sans relâche la mise à mal du contrat entre les générations. Elle prétend même chiffrer le préjudice subi par les jeunes tout au long de leur carrière professionnelle. L'exercice relève plus de l'agit-prop que de l'analyse objective, tant les paramètres qui déterminent le financement et le niveau des rentes peuvent varier au cours des prochaines décennies. La véritable injustice faite aux jeunes, c'est le transfert aujourd'hui d'une partie de leurs avoirs pour financer les rentes des retraités, auquel PV 2020 remédie.

Ce type de calcul d'apothicaire ignore superbement le principe de solidarité à la base de toute assurance. Je paie aujourd'hui des cotisations pour bénéficier demain d'une rente. Mais si je meurs avant l'âge de la retraite, je perds ma mise. L'égalité de traitement ne consiste pas à bénéficier de la totalité de mes contributions; ça peut être plus ou moins selon les aléas de l'existence. A suivre cette démarche comptable individualiste, les rentiers de 1948 n'auraient rien dû toucher puisqu'ils n'avaient jamais cotisé. Et les revenus élevés seraient en droit de se plaindre puisqu'ils contribuent largement plus qu'ils ne profitent.

En assurant le financement de la prévoyance vieillesse, nous sommes tous gagnants quel que soit notre âge, car nous assurons la stabilité et la pérennité de cette institution. Une stabilité certes toujours provisoire et qui nécessitera de nouveaux ajustements.

C'est là que réside le véritable

enjeu de la votation du 24 septembre prochain: adapter les ressources afin que les aînés puissent jouir d'une retraite digne, ou réduire les prestations pour ne pas dépenser un sou de plus. PV 2020 est un combat pour une meilleure redistribution des richesses.

### PV 2020: voter, entre rêve et réalité

La démocratie directe est exigeante vis-à-vis des citoyennes et citoyens

Jean-Daniel Delley - 25 août 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32014

Faire le bon choix lors d'une votation n'est pas un exercice facile. Surtout lorsque le rêve occulte les contraintes du réel.

Il n'est guère d'objets soumis au vote populaire qui emportent une adhésion pleine et entière de la part des citoyens. Si la stratégie prévue par tel projet peut convaincre, elle implique des coûts de mise en œuvre trop élevés. Ou, si l'on peut partager les objectifs poursuivis, les moyens pour y parvenir nous rebutent: atteinte disproportionnée aux libertés, avantages indus accordés à telle catégorie de destinataires. La loi ou l'article constitutionnel donne trop de pouvoir à l'Etat ou au contraire manque de mordant.

Bref, la plupart, sinon la totalité, des objets soumis à l'approbation populaire ne correspondent pas en tous points à l'idée que nous nous faisons personnellement du problème à traiter et de la solution à lui apporter. D'où la tentation de rejeter le tout parce que certains points nous déplaisent.

Au contraire, un projet peut parfois enthousiasmer parce qu'il traduit un idéal longtemps espéré. Dès lors on reste imperméable à toute considération critique sur les voies et moyens proposés. L'aveuglement facilite une adhésion inconditionnelle. Par exemple l'engouement pour le revenu de base inconditionnel, dont les partisans ont allégrement occulté le financement tout comme son impact sur la politique sociale (<u>DP 2118</u>).

Au-delà des réactions affectives, du rejet ou du soutien épidermique, citoyennes et citoyens sont appelés à évaluer les avantages et les inconvénients des projets qui leur sont soumis. A procéder à une pesée d'intérêts: par exemple le mien face à celui de tel ou tel groupe de population; le court ou le long terme. A replacer le projet dans son contexte historique représente-t-il un progrès ou une régression. A prendre en compte les effets potentiels d'une acceptation comme d'un refus et à apprécier le rapport

des forces en présence.

A suivre la campagne référendaire sur Prévoyance vieillesse 2020, il apparaît que les opposants se refusent à pratiquer cet exercice.

A droite, on bute sur l'augmentation de 70 francs de la rente AVS des futurs retraités, qui est en particulier destinée à compenser l'effet de la nécessaire baisse du taux de conversion du capital accumulé en rente de prévoyance professionnelle qu'ils auront subie (contrairement aux retraités actuels, ce qui explique pourquoi eux ne toucheront pas les 70 francs). Selon elle, et au nom d'une logique rigide pour le moins obscure, la baisse des rentes du deuxième pilier doit être évitée intégralement dans ce même pilier, en augmentant les contributions au capital.

Quand, pour justifier son rejet de PV 2020, Christian Lüscher, conseiller national et avocat d'affaires, affirme haut et fort qu'il n'a pas besoin de ces 70 francs, il néglige les intérêts des revenus modestes et méconnaît la philosophie de base de l'AVS, une assurance solidaire qui garantit des droits et ne constitue pas une aumône; ses 70 francs seront d'ailleurs imposés au taux marginal le plus élevé, contrairement à ceux de retraités de condition modeste.

Quand la droite, toujours, dénonce une réforme qui ne garantirait pas durablement l'équilibre financier de l'AVS, elle oublie que l'adaptation de la prévoyance vieillesse se fait nécessairement par ajustements successifs, en tenant compte de l'évolution démographique et de la situation économique.

Elle méconnaît aussi que toutes les tentatives de durcir les conditions d'accès aux prestations ont échoué devant le peuple ou même au stade parlementaire dès lors qu'elles ne prévoyaient pas des compensations. Ainsi de la 11e révision de l'AVS en 2004 qui relevait l'âge de la retraite des femmes, supprimait la rente de veuve et ne facilitait pas la retraite anticipée des bas revenus (DP 2174). Ainsi de la

proposition de 2010 de <u>réduire</u> le taux de conversion sans aucune mesure compensatoire. La droite se dispense d'une analyse fine de la situation au nom de son objectif d'économies et de la priorité qu'elle a toujours accordée à la prévoyance professionnelle.

On observe ce même refus d'appréhender la réalité dans sa complexité de la part des opposants de gauche. Ils butent, eux, sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes qu'ils érigent en casus belli absolu. Ils croient pouvoir reproduire le scénario de 2004 - rejet massif d'un projet totalement déséquilibré -, alors que PV 2020 non seulement garantit le niveau des rentes mais améliore la situation des femmes à revenus modestes. Ces 70 francs que les riches peuvent dédaigner permettront même à ces dernières de prendre leur retraite à 64 ans sans péjoration de leur rente.

Pour cette gauche contestataire, cette réforme représente une occasion de manifester son existence. Mais cette combativité s'exerce dans le vide, sans perspective. En condamnant les artisans de PV 2020 et en particulier la gauche quasi unanime, elle feint d'ignorer les avancées offertes par ce compromis arraché de justesse, de manière inespérée. Tout comme elle se refuse à voir qu'un double non le 24 septembre prochain annoncerait tout sauf des lendemains meilleurs.

Cette absence de toute pesée d'intérêts, cette ignorance du rapport des forces, cette incapacité à considérer le projet dans sa globalité et son équilibre résultent de la priorité donnée à l'objectif visé - l'équilibre financier à long terme de l'AVS et la priorité à la prévoyance professionnelle pour les uns; le besoin de se profiler en chef de file de la défense des couches populaires pour les autres - sans tenir compte du chemin à parcourir. Il n'est pas question de contester le droit de rêver. Mais trouver les movens de s'approcher un tant soit peu de ses rêves ici et maintenant, c'est précisément l'art de la politique: garder l'objectif dans le viseur sans perdre le chemin.

### Index des liens

### Prévoyance vieillesse 2020: comprendre d'où l'on vient

http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/risques/vieillesse/

 $http://www.tages anzeiger.ch/schweiz/standard/Stimmungsmache-gegen-sichere-Renten/story/31133856?sc\_src=email\_1376338\#most Popular Comment$ 

https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20160925/iniziativa-popolare--avsplus--per-un-avs-forte--.html

### Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS

https://www.domainepublic.ch/articles/31664

https://www.ubs.com/magazines/markets-research/en/white-papers/2017/reform-of-retirement.html

https://www.bsvlive.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr&lnr=1%2F96&iframe\_style=yes

https://www.domainepublic.ch/articles/31664

#### PV2020: les détracteurs bien tranquilles d'Alain Berset

https://www.nzz.ch/schweiz/rentenreform-2020-fuer-einen-teil-der-buergerlichen-ein-tragfaehiger-kompromiss-ld.1302582

http://www.reforme-retraites.ch/comite/

https://www.nzz.ch/schweiz/rentenreform-der-abstimmungskampf-wird-heftig-ld.151893

https://www.letemps.ch/suisse/2017/07/26/opposants-reforme-retraites-se-sentent-laches-ludc

http://www.alliancedesgenerations.ch/

http://www.alliancedesgenerations.ch/alliance\_des\_generations

http://www.arbeitgeber.ch/wp-content/uploads/2017/06/20170609\_Prise-de-position-UPS-PV2020.pdf

https://www.fer-ge.ch/documents/40027/348969/Infopolitique\_votation\_24sept2017.pdf/8d60b69c-4d99-4b79-83a3-ee21a9fa7360

http://www.reforme-retraites.ch/

https://nzzas.nzz.ch/wirtschaft/wirtschaft-steht-bei-rentenreform-abseits-migros-plaediert-fuer-ja-ld.1308474

https://www.ubs.com/ch/fr/swissbank/wealth-management/prevoyance/systeme.html

https://www.facebook.com/Non.a.la.PV2020/

https://www.facebook.com/PV2020OUI/

https://www.facebook.com/Reforme.retraites.OUI/

### Un bulletin de santé financière de l'AVS

https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/statistik.html

 $https://www.ecoparc.ch/fileadmin/user\_upload/resources/Forum05\_Cotter.pdf$ 

#### Prévoyance vieillesse 2020: les femmes contre les retraités?

http://www.bsv.admin.ch/altersvorsorge\_2020/index.html?lang=fr

http://www.lenouvelliste.ch/fr/en-continu/alain-berset-siffle-par-le-syndicat-unia-pour-ses-plans-de-retraites-479-1078262

http://www.pro-senectute.ch/fr/medias/communiques-de-presse/news-details/news/altersreform-2020-mehrheit-der-schweizer-stimmberechtigten-fuer-die-paket-loesung-stimmvolk-di/156.html

http://www.24heures.ch/suisse/milliers-manifestants-egalite-salariale/story/25255452

http://www.usv-vaud.ch/

http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00068/00548/00560/index.html?lang=fr

https://www.domainepublic.ch/wp-content/uploads/AV2020-bedeutung-fuer-Frauen-fr.pdf

 $http://www.bsv.admin.ch/themen/ahv/00011/index.html?lang=fr\&download=NHzLpZeg7t,lnp6I0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq\\ 2Z6gpJCDeoN\_fGym162epYbg2c\_JjKbNoKSn6A--$ 

http://www.domainepublic.ch/articles/26952

#### PV2020: un meilleur bilan pour les femmes que les référendaires le prétendent

https://www.letemps.ch/opinions/2017/03/19/retraites-autres-solutions

https://www.domainepublic.ch/articles/27666

https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/assurances-sociales/avs.assetdetail.255900.html

https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/prevoyance-professionnelle/beneficiaires-prestations.assetdetail. 1960430.html

https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/ahv/faktenblaetter/AV2020-finanzhaushalte-ohne-und-mit-reform.pdf.download.pdf

https://www.letemps.ch/opinions/2017/03/19/retraites-autres-solutions

### PV 2020: une solution équilibrée contre la politique du pire

 $https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Bei-einem-Nein-gibt-es-fuer-die-Jungen-vielleicht-keine-AHV-mehr/story/16415758?s\\ c\_src=email\_1475085\&utm\_source=emarsys\&utm\_medium=email\&utm\_campaign=TA17EDIT\_DerMorgen\_07082017$ 

https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/1994/19940249.html

https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2000/20000432.html

http://www.rts.ch/info/suisse/2535998-la-11e-revision-de-l-avs-est-enterree.html

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a112

https://www.solidarites.ch/common/fr/social-travail/288-2017-07-06-cp-pv2020

http://www.sgv-usam.ch/fr/calculateur-des-couts-de-la-reforme-prevoyance-vieillesse-2020.html

https://www.domainepublic.ch/wp-content/uploads/av2020-fallbeispiele-fr.pdf

https://www.nzz.ch/schweiz/altersreform-2020-wer-profitiert-und-wer-verliert-ld.1306562?mktcid=nled&mktcval=106\_2017-7-20

#### PV 2020: voter, entre rêve et réalité

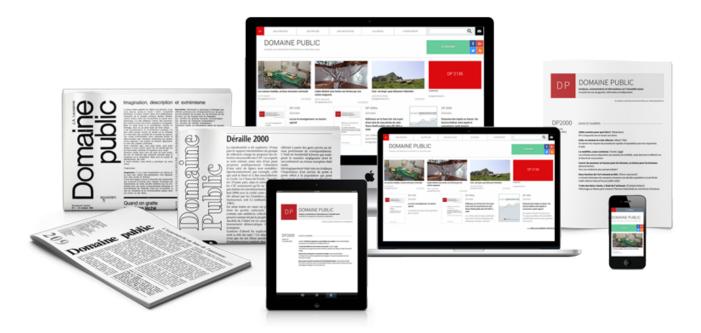
https://www.domainepublic.ch/articles/29174

https://www.letemps.ch/suisse/2017/08/17/avs-merci-berset-nai-besoin-70

https://www.domainepublic.ch/articles/31986

https://www.swissinfo.ch/fre/la-baisse-du-taux-de-conversion-a-%C3%A9t%C3%A9-balay%C3%A9e/8430802

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.



La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.